

Dispositif argent de poche

Le dispositif Argent de poche, lancé en 2020 à Vion, permet aux jeunes Vionnaises ou Vionnais de 14 à 17 ans de toucher une indemnité en échange de quelques heures de travail dans les projets de la commune pendant les vacances scolaires.

Durant la semaine du 11 avril au 15 avril 2022, 3 adolescents ont participé : Zoé, Gaspard et Noah.

Ils sont intervenus sur des travaux de peinture au sein de l'école et ils ont nettoyé les chemins de randonnées pendant une matinée.

La durée des missions par jour est de trois heures : de 9 h à 12 h, et les jeunes sont rémunérés 15 € par matinée.

Quelques photos pour illustrer leur travail !

